

LA COMMUNE DE PARIS

MONITEUR DES CLUBS

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, SOLIDARITÉ.

ON S'ABONNE A PARIS :

	Paris.	Départ.
3 mois.	6 fr.	9 fr.
6 —	12	18
Un an.	24	36

S'adresser, pour toutes les communications, au citoyen SONNIFR, 25, rue Blanche. (Affanchir.)

L'un des gérants, rédacteur en chef : CARAIGNE.

Paris, 16 mars.

LE SONDERBUND FRANÇAIS.

Les jésuites n'étaient pas tous en Suisse. Tandis que les profès de l'ordre s'occupaient, dans Fribourg et Lucerne, à mettre l'arche sainte sur des bases inébranlables, leur esprit courait le monde et se logeait dans les têtes selon la mesure de capacité de chacune. La France paraît en avoir fait une consommation énorme, si nous jugeons d'après les miraculeuses conversions annoncées dans ces derniers jours au profit de la République. Parmi les nombreuses instructions de Loyola, celle qui paraît avoir chez nous le succès de vogue est la restriction mentale, si bien développée par Escobar. « Acceptons la République, disent-ils *in petto*; nous ne sommes engagés, en conscience, que jusqu'à la limite de nos convenances. Acceptons-la, cette chère République, qui se montre si bonne fille; faisons plus encore, prodiguons-lui toutes nos carresses, serrons-la dans nos bras, ne fût-ce que pour l'étouffer. Cela fait, nous réglerons nos comptes. »

Aussitôt les fervents se mettent à l'œuvre : plus d'impudence financière, plus d'orgueil nobiliaire, plus de blason. Afin de montrer mieux combien ils sont *sincères*, ils s'intitulent duc de Richelieu, duc de La Force, duc de Fezenzac, duc d'Estissac, comte d'Anthouard, comte Beugnot, duc de Noailles, vicomte Lemercier, de Noë, de Vatimesnil, etc. Il est impossible, chacun le voit, de se montrer plus franchement républicain, de faire preuve de plus d'obéissance, surtout après le décret du Gouvernement qui abolit les titres de noblesse.

La probité, la loyauté, ne sont pas moins bien sauvegardées. Afin de donner à la France un exemple de la hauteur morale où peuvent monter les antiques races, ces dignes républicains opposent au procès-verbal non le cachet de leurs armes, ils les ont brisées, mais celui de la doctrine si heureusement promulguée en nos temps, la *clé d'or*. Et pour effacer jusqu'à l'ombre du doute, ils élisent pour président l'homme qui le premier osa mettre au jour cette sainte révélation, M. Viennet.

Assez d'ironie; il est temps de parler net à ces caméléons dorés, ne fût-ce que pour leur montrer quel mépris nous inspire leur conduite. Que ces messieurs aient l'impudence de se parer des couleurs républicaines afin d'abuser de pauvres paysans trop ignorants, grâce aux privilégiés, de leurs devoirs civiques, c'est là un acte dégradant que ne se permettrait jamais un de ces hommes du peuple objet de tant de répulsion pour les beaux messieurs, même pour les privilégiés en bonnet à poil. Si la noblesse existait encore, un pareil fait de bassesse amènerait aussitôt le déshonneur du coupable, et son écusson serait brisé par la main du bourreau.

Mais à quoi bon rappeler cette vieille tradition d'honneur à des hommes ayant assez peu souci d'eux-mêmes pour se ranger sous le sceptre de la *clé d'or*? N'ont-ils pas, depuis longtemps déjà, répudié la signification morale de l'ancien adage : *Noblesse oblige*? Ne sont-ils pas les dignes fils de ceux qui, dans la nuit du 4 août 1789, renonçaient avec un enthousiasme hypocrite à leurs privilèges et dès le lendemain s'occupaient déjà de les reconquérir *per fas et nefas*? Arrière donc, jésuites de tous les temps et de tous les régimes. Vous avez beau retourner vos capuchons, après vous avoir vus à l'œuvre pendant vingt ans, nous savons ce que vous valez.

Sans doute, ces marquis, ces ducs intrigants, relégués aujourd'hui dans les ravins pierreux de l'intrigue, ne sont plus à craindre. Toutefois, c'est déjà trop que de perdre un quart d'heure pour faire tomber leur masque et montrer ces visages nus aux citoyens honnêtes qu'ils trompent. Nous allons donc nous résumer brièvement en donnant à ces messieurs l'infaillible moyen d'effacer nos soupçons. Ainsi messieurs les républicains dont les noms précèdent sont invités à vouloir bien répondre aux questions suivantes :

Acceptez-vous l'impôt progressif en raison géométrique de la quotité de fortune?

Ceux d'entre vous qui sont possesseurs de rentes sur le grand-livre admettent-ils l'impôt à frapper sur ces rentes d'après le principe énoncé plus haut?

Les capitalistes qui ont placé sur hypothèques consentent-ils à voir le revenu hypothécaire grevé comme il vient d'être dit?

Nous attendons la réponse de ces messieurs sur ces trois points d'abord; ensuite nous verrons.

LES OLIGARQUES.

« J'emporte la royauté avec moi, aurait dit Louis-Philippe en quittant la France; ralliez-vous à la République. » C'est ce que tout le monde s'est hâté de faire. Malheureusement, nos républicains du lendemain se sont rappelés le mot de Talleyrand : « *Défions-nous de notre premier mouvement, il est toujours bon.* » et, si nous en croyons certaines rumeurs parvenues à nos oreilles, ils iraient jusqu'à dire du ton et de l'air des plus convaincus du monde : « Vous voulez la République; mais, mon Dieu, la meilleure des Républiques, c'est la monarchie. » Absolument comme si l'on vous disait : « Vous voulez la lumière; mais, mon Dieu, la meilleure lumière c'est la nuit! »

Toutefois, nous ne croyons pas qu'on puisse sérieusement songer à reconstituer un passé devenu impos-

sible, à moins qu'on ne veuille se précipiter de sang-froid dans la plus creuse des chimères. Henri V, la régence, on écarte volontiers ces vains fantômes, et ce n'est pas pour les agiter au bout de son épée que l'entraînant poète lyrico-dramatique, ex-officier d'ordonnance, le citoyen Chaumont-Ladrières s'apprête à briguer encore une fois les suffrages de ses compatriotes des Basses-Pyrénées. Ce n'est pas pour la régence que conspire la faction Barrot et comp., ni cette classe bourgeoise que 1850 avait portée aux affaires et dont Louis-Philippe était la personnification très-peu poétique.

On veut la République partout, mais quelle République? c'est là la question. Si l'on entend par-là la mise en pratique du principe de la souveraineté populaire, la manifestation de toute intelligence, la libre expansion de toute vie à tel point que le peuple puisse voir dans le Gouvernement son image fidèlement reproduite, qu'on se hâte de le dire pour rassurer les esprits timorés, naturellement en proie à une excitation fiévreuse par le temps qui court. Si au lieu de cette magnifique réalisation du proverbe (*la voix du peuple est la voix de Dieu*), que nous offre l'unité de la nation, on voit scinder cette unité en prolongeant le régime des castes de manière à mettre d'une part les gouvernants, de l'autre les gouvernés, ici la bourgeoisie regorgeant de richesses, se livrant à la volupté du commandement, là le peuple, la foule immense des travailleurs, avec quelques améliorations matérielles de plus pour prévenir le retour du désordre, soumise et patiente, qu'on le dise encore. Il faut que tous les sophismes aient le courage de se produire, aujourd'hui que l'on agite les intérêts de l'humanité tout entière.

Nous saurons nous tenir en garde contre des menées souterraines; les tendances anti-révolutionnaires et égoïstes, nous les dénoncerons hardiment à l'indignation des patriotes.

Qu'on le sache, ce n'est pas pour une caste qu'on a dressé les barricades; ce n'est pas pour introniser les Girondins et les doctrinaires qu'on a expulsé l'Harpagon-monarque. La France de la démocratie n'abdiquera pas entre les mains d'une oligarchie cupide et réactionnaire. Si de nombreuses difficultés la sollicitent, si elle porte le poids de plusieurs problèmes à résoudre, ce n'est pas vous qu'elle priera de la soulager. Pourquoi? je vais vous le dire: vous n'avez pas plus d'intelligence qu'elle, et vous n'avez pas son cœur.

LA PROTESTATION DES BONNETS A POIL.

Les démonstrations de la place de la Bourse n'ont pas satisfait, à ce qu'il semble, les honnêtes gens du parti réactionnaire. Nous convenons que les suites n'en étaient rien moins que propres à engendrer le contentement. Il fallait mieux que cela. Certains gardes nationaux, amis de l'ex-roi sans doute, ont trouvé ce matin une occasion mirifique pour réparer cet échec, et ils se sont hâtés de la saisir.

Il s'agissait de bonnets à poil à supprimer, de pompons à modifier. La mesure était grave, et la première annonce en a retenti douloureusement au cœur de ces braves. Ils se sont rendus en masse à l'Hôtel-de-Ville pour protester énergiquement contre ce qui leur semblait une dégradation manifeste : « Le gouvernement provisoire, allaient-ils répétant, veut nous ôter nos insignes! Nous lui retirerons, nous, notre appui. » Grande colère, là dessus, bruyantes explosions de mécontentement. Vous trouverez peut-être que cette démonstration eût été tout aussi bien à sa place à l'Opéra-Comique ou aux Funambules. Mais avant de vous prononcer, voyez toute l'histoire. — Vous est-il arrivé de recevoir ou d'écrire des lettres de sollicitation où la chose importante était invariablement renvoyée au *post scriptum*? Oui, sans doute. Eh bien! ainsi procédait notre garde civique, *piédestal des lois*. On ne venait pas seulement pour des pompons, vains hochets dont ces âmes maganimes n'ont que faire. Ce sont les circulaires qui leur poignent au cœur, et ils demandent au Gouvernement provisoire la rétractation de celle de M. Ledru-Rollin.

Le peuple qui a du bon sens, lui, s'est chargé de la réponse. Hélas! faut-il en faire l'aveu? elle n'était pas encore de nature à les satisfaire. Les gardes nationaux ont été violemment refoulés sur la place du Châtelet, et ils ne sont revenus à la charge que pour éprouver un nouvel et tout aussi déplorable échec. Cependant des sabres avaient relui au soleil, et nous savons positivement qu'un jeune citoyen a reçu une entaille considérable à la main.

Les gardes nationaux s'en tiendront là, il faut l'espérer. Qu'ils renoncent à ces équipées d'écolier. Ces expériences leur ont montré quelles étaient les dispositions du peuple à leur égard. Ils n'iront pas follement, burlesquement, par de nouveaux enfantillages, provoquer des répressions qui ne se feraient jamais attendre.

D'ailleurs la réponse noble et ferme que leur a faite le citoyen Ledru-Rollin doit les convaincre que les commères qui les poussent ne parviennent guère à émouvoir ceux qui les regardent de haut.

Des citoyens dont il n'est pas difficile de caractériser les intentions ont, à ce qu'on nous assure, demandé la rentrée de vingt mille hommes dans Paris. Nous ne croyons pas qu'on puisse infliger un blâme assez for-

mel aux moteurs de cette mesure. Vingt mille hommes dans Paris, et pourquoi donc? Serait-ce que les gardes nationaux, écrasés de fatigue, ne peuvent plus monter la garde? Mais on n'a pas encore armé tous les prolétaires. Je connais plusieurs citoyens oisifs qui ne demandent pas mieux que de veiller à la sécurité publique, et qui, depuis que la révolution est faite, n'ont pas encore reçu de billet de convocation. Est-ce que le règne des restrictions va recommencer? Est-ce que le lendemain du 24 février, on va reconstituer un *pays légal*? Est-ce que les bonnets à poil de l'aristocratie bourgeoise craindraient de se méallier s'ils admettaient dans leurs rangs les casquettes du prolétaire.

Loin de nous l'intention de calomnier l'armée: elle vient d'acquiescer trop de titres à la reconnaissance de la nation et de l'humanité.

Parles-morts de février, j'en jure, braves soldats, vous pouvez porter haut la tête, car vous n'avez point failli; en sauvant le monde, vous avez sauvé votre honneur, votre bien le plus précieux. Mais ce même honneur vous le crie : « Votre place n'est plus à Paris; elle est à la frontière, qui d'un jour à l'autre peut être menacée. » Laissez le peuple se garder lui-même, et par votre éloignement rassurez les âmes inquiètes, prompts à concevoir la défiance. Votre présence ici deviendrait le signal de la formation de nouveaux complots. Les factions conspireraient à l'ombre de votre loyauté. Qui sait? Peut-être les meneurs l'exploiteraient pour abuser les êtres candides et tremblants qui sont si nombreux le lendemain de toutes les révolutions! L'exaltation sincère et la défiance engendreraient des collisions déplorables dont le parti réactionnaire s'empresserait de profiter. Difficultés passagères, j'en conviens, qui n'arrêteraient pas la République dans sa marche souveraine; mais il est si facile de les prévenir, qu'il y aurait de la puérité à les susciter. Que le peuple se garde lui-même, et s'il le faut au prix de quelques inconvénients; il y va de ses intérêts les plus hauts! Est-ce le moment où tout le monde doit veiller qu'il choisirait pour se coucher?

On ne saurait donner trop d'éloges aux intentions dont est animé le club le Progrès démocratique. Il considère comme point de départ de l'ère nouvelle qui s'ouvre à la liberté des peuples la déclaration des Droits de l'homme proclamée par Robespierre à la Convention nationale le 24 avril 1793.

Ses membres veulent tous les principes qui en découlent; ils en poursuivront l'application rigoureuse, car ils demandent la sincérité du gouvernement républicain.

Pour atteindre ce magnifique résultat, ils font appel aux efforts de tous les patriotes. L'union fait la force, c'est la devise qu'ils ont inscrite à leur drapeau et qu'ils mettent en pratique dès aujourd'hui :

« Il faut instruire le peuple, faire pénétrer la lumière dans les plus obscurs recoins, dans les plus sombres réduits, dans les plus lointaines chambrées. L'étincelle de février qui a dévoré le trône en quelques minutes, il faut la convertir en un foyer permanent de chaleur et de vie dont le rayonnement ne tardera pas à montrer la solution des divers problèmes qui nous préoccupent. »

« A cet effet, il est nécessaire que tous les efforts se concentrent. A l'action isolée, individualiste des clubs, substituons la cohésion générale de ces mêmes clubs. Au lieu d'efforts stériles, nous obtiendrons une union féconde. »

« Le club le Progrès démocratique propose la formation immédiate d'un club central composé de délégués de tous les clubs. La réunion de ces délégués prendra le nom de Comité général; une partie de ses membres sera constituée en bureau permanent. »

« Le Comité général se mettra en relation avec tous les clubs et prendra des mesures de manière à faire discuter simultanément sur tous les points la même question. Ainsi la puissance de ces diverses associations sera centuplée, ainsi s'établira l'harmonie des efforts variés qui rendra le peuple invincible. »

Honneur aux membres du club le Progrès démocratique qui ont pris l'initiative de cette grande mesure!

Nota. S'adresser au président de la Société, le citoyen Fontaine, rue de Bondy, 48.

Actes officiels.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Le Gouvernement provisoire, Sur le rapport du maire de Paris;

Considérant qu'il résulte des informations arrivées à l'état-major de la garde nationale que le recensement des citoyens appelés à faire partie de la garde nationale n'est pas encore complet;

Que les difficultés matérielles résultant de la fusion des compagnies de grenadiers et de voltigeurs dans la masse générale rendent indispensable la prolongation d'un délai pour les élections de la garde nationale, primitivement fixées au 18 mars;

Considérant aussi qu'il importe aux intérêts les plus précieux de la République que les élections générales de la garde nationale s'accomplissent avec l'exercice le plus large du droit de jugement et d'examen qui ap-

partient à tous les citoyens appelés à y prendre part ;
Considérant que le grand nombre de citoyens enrôlés ou inscrits sur les contrôles de la garde nationale de Paris rend indispensable la formation de huit compagnies par bataillon indiquées par l'art. 43 de la loi du 22 mars 1831 ;

Arrête :
Art. 1^{er}. Les élections générales de la garde nationale du département de la Seine se feront à partir du 23 mars.

Art. 2. La clôture des listes supplémentaires est prorogée jusqu'au 23, à minuit.

Art. 3. Il sera formé huit compagnies par bataillon. Fait en conseil de Gouvernement, le 13 mars 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

GOVERNEMENT PROVISOIRE.

Le Gouvernement provisoire a reçu aujourd'hui la lettre suivante :

Le gouverneur de la banque de France à M. le ministre secrétaire d'État des finances.

« Paris, le 15 mars.

« Monsieur le ministre,

« J'ai eu l'honneur de vous rendre compte, jour par jour, des opérations de la banque ; vous avez bien voulu apprécier les efforts qu'elle a faits pour soutenir les transactions commerciales et le crédit public.

Du 26 février au 15 mars, c'est-à-dire en quinze jours ouvrables, la banque a escompté à Paris la somme de 110 millions.

« Sur 123 millions qu'elle devait au trésor, elle en a remboursé 77.

« Nous ne comprenons pas dans ce chiffre 11 millions mis à la disposition du trésor dans divers comptoirs pour subvenir aux besoins urgents des services publics dans les départements du Var, des Bouches-du-Rhône, du Gard, de l'Hérault, de la Haute-Garonne, des Pyrénées-Orientales, du Rhône, de la Loire, de la Haute-Loire, de l'Isère, du Bas-Rhin, de la Manche, des Côtes-du-Nord et de la Charente-Inférieure.

De plus, la banque a escompté 45 millions dans les villes où elle possède des comptoirs, et elle a ainsi soutenu le commerce et le travail à Angoulême, Besançon, Caen, Châteauroux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Montpellier, Mulhouse, Reims, Saint-Etienne, Saint-Quentin, Le Mans, Strasbourg et Valenciennes.

Par les escomptes à Paris elle a cherché à empêcher la suspension de paiements des banques départementales de Rouen, du Havre, de Lille et d'Orléans. La banque de Marseille a été aidée par le comptoir de Montpellier.

La promptitude et la largeur des opérations de la banque lui donnaient l'espoir de dominer la crise, elle s'en est flattée jusqu'à ce jour ; elle y serait probablement parvenue sans les demandes provoquées par des besoins extraordinaires et exagérés par la peur.

Dans l'intervalle du 26 février au 14 mars au soir, l'encaisse de Paris a diminué de 140 à 70 millions, soit de 70 millions.

Ce matin une panique s'est déclarée. Les porteurs de billets se sont présentés en foule à la banque ; de nouveaux guichets d'échange ont été ouverts pour accélérer le service. Plus de 10 millions ont été payés en numéraire. Il ne reste ce soir à Paris que 59 millions.

Demain la foule sera plus considérable ; encore quelques jours, et la banque sera entièrement dépouillée d'espèces. Dans ces graves circonstances, nous devons recourir à votre vigilante et énergique sollicitude et à celle du Gouvernement.

Le conseil général de la banque, délibérant sur cet état de choses, m'a chargé de vous soumettre la proposition de demander au Gouvernement provisoire les dispositions suivantes :

« Jusqu'à nouvel ordre, les billets de la banque de France et de ses comptoirs seront réputés monnaie légale. La banque de France ne sera pas tenue de les rembourser contre espèces.

« La banque de France est autorisée à émettre des billets de 200 fr. Le maximum de la circulation totale de la banque de France et de ses comptoirs ne pourra excéder 350 millions.

La banque de France publiera tous les huit jours sa situation au *Moniteur*. »

Agréez, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

D'ARGOUT.

Approuvé :

F. ARAGO, DUPONT (de l'Eure),
GARNIER-PAGÈS, A. CRÉMIER,
MARIE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

DÉCRET.

Le Gouvernement provisoire,
Vu la délibération du conseil général de la banque de France en date de ce jour ;

Considérant que depuis quelques jours les demandes de remboursement affluent à la banque, et qu'elles menacent d'épuiser sa réserve métallique ;

Considérant que cette situation place la banque dans l'alternative ou de suspendre complètement ses escomptes ou d'obtenir l'autorisation de ne plus effectuer ses paiements en espèces ;

Considérant que la suspension ou même la restriction des escomptes de la banque porterait un coup funeste à l'industrie et au commerce ;

Considérant que cette suspension amènerait partout la cessation forcée du travail, et qu'elle plongerait les travailleurs dans la misère ;

Attendu conséquemment que, loin de permettre la suspension ou la restriction des escomptes de la banque, le Gouvernement de la République doit donner à cet établissement le moyen de fournir à l'industrie et au commerce de puissants instruments de crédit ;

Attendu qu'il est indispensable de conserver à Paris les espèces appartenant au trésor, et qui sont déposées à la banque ;

Attendu que la situation réellement prospère de la banque et la garantie formellement stipulée de la limi-

tation des émissions donnent au public toute la sécurité désirable ;

Sur la proposition du ministre,
Décrète :

Art. 1^{er}. A partir du jour même de la publication du présent décret, les billets de la banque de France seront reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers.

Art. 2. Jusqu'à nouvel ordre, la banque est dispensée de l'obligation de rembourser ses billets avec des espèces.

Art. 3. En aucun cas, le chiffre des émissions de la banque et de ses comptoirs ne pourra dépasser trois cent cinquante millions.

Art. 4. Pour faciliter la circulation, la banque de France est autorisée à émettre des coupures qui, toutefois, ne pourront être inférieures à cent francs.

Art. 5. Les dispositions du présent décret s'appliquent à tous les comptoirs que la banque a établis dans les départements.

Art. 6. La banque de France publiera tous les huit jours sa situation dans le *Moniteur*.

Fait à Paris, en conseil de Gouvernement, le 15 mars 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire.

Dans la même séance, le ministre des finances a proposé au Gouvernement provisoire un ensemble de dispositions financières qui, en assurant tous les services publics, permettront de donner, dans une large mesure, à l'industrie, au commerce, au travail, les secours que les circonstances ont rendus nécessaires.

Les résolutions définitives du Gouvernement paraîtront demain dans le *Moniteur*.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Rapport du ministre des affaires étrangères au Gouvernement provisoire sur les titres à donner aux agents diplomatiques de la République.

Paris, le 15 mars 1848.

Les gouvernements républicains et démocratiques n'ont pas besoin, pour leurs relations diplomatiques avec les puissances étrangères, du prestige des titres, du luxe de la représentation, de la prééminence du rang dans les cours. L'autorité morale de leurs agents au dehors est dans le nom de la nation qu'ils représentent, leur luxe est dans la simplicité, leur rang est dans leur titre, leur dignité est dans le respect qu'ils inspirent et dans le respect qu'ils témoignent aux gouvernements et aux peuples auprès desquels ils sont envoyés.

La République française ne saurait ramener trop tôt à ces sentiments et à ces principes le système de la représentation diplomatique. La simplification uniforme des titres de ses agents doit être à la fois un signe caractéristique de sa nature républicaine et une mesure d'économie par la réduction des traitements affectés à ces hautes superfluités de la hiérarchie diplomatique. Un petit nombre de titres uniformes, modestes, clairs, significatifs des quatre ordres de fonctions de nos agents au dehors, voilà pour la caractérisation de notre diplomatie. Des traitements suffisants, mais bornés aux nécessités et aux convenances, voilà pour l'économie. Le chiffre de ces traitements, dont s'établissent en ce moment les bases, sera combiné de manière à réduire le budget des affaires étrangères sans nuire au service de la République ; mais si un gouvernement populaire doit être économe, un gouvernement démocratique ne doit point accepter de services gratuits, car il ferait ainsi des fonctions les plus politiques de la République le monopole de l'aristocratie de fortune. La République veut être servie et représentée au dehors par tous les citoyens dignes de la personnifier et capables de la servir sans acception de rang, de profession ou de fortune. Sous un gouvernement démocratique toute carrière est ouverte à tous.

En conséquence, le titre d'ambassadeur est supprimé, sauf les cas exceptionnels où il conviendrait à la République de donner à son représentant un caractère plus général et plus solennel, comme par exemple pour la signature d'un traité européen, ou pour représenter la République dans un congrès.

Les agents extérieurs de la République seront désormais :

1^o Les envoyés extraordinaires, ministres plénipotentiaires de la République ;

2^o Les chargés d'affaires ;

3^o Les secrétaires de légation ;

4^o Enfin les aspirants diplomatiques, qui remplaceront les attachés, les attachés payés et les attachés indemnisés actuels.

Cette classe de jeunes élèves diplomates recevra un traitement d'encouragement de l'État, pour aider seulement les familles qui destinent leurs fils à la diplomatie et pour donner à tous les emplois diplomatiques une accessibilité véritable à la démocratie républicaine que nous fondons sur l'égalité.

Le ministre des affaires étrangères, membre du Gouvernement provisoire,

LAMARTINE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Le ministre de la marine et des colonies aux citoyens gouverneurs de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française, de l'île de la Réunion, du Sénégal et dépendances.

Citoyen gouverneur,

Le *Moniteur* a publié un décret du Gouvernement provisoire, en date du 4 mars, qui institue une commission chargée de préparer, dans le plus bref délai, l'acte d'abolition immédiate de l'esclavage. Par un arrêté du même jour, j'ai composé cette commission des citoyens :

Victor Schœlcher, sous-secrétaire d'État, président ;

Mestro, directeur des colonies ;

Perrinon, chef de bataillon d'artillerie de marine ;

Gatine, avocat aux conseils ;

Gaumont, ouvrier ;

H. Wallon et Perein, secrétaires.

Le décret dont je viens de parler porte : « Considérant que nulle terre française ne peut porter d'esclaves. »

Personne n'ignorera donc aux colonies que la République prépare l'acte d'émancipation, et qu'il va être très-préchaînement adopté. Personne non plus ne méconnaîtra la nécessité de l'attendre et de s'y préparer dans une attitude de calme et de concorde fraternelle. Toutes les classes de la population coloniale doivent compter, de la part du Gouvernement républicain, sur une égale sollicitude, sur une ferme volonté de protéger tous les intérêts dans les limites du droit et de la liberté.

Un autre décret du Gouvernement de la République, en date du 5 mars, également inséré au *Moniteur*, statue sur les élections à l'assemblée nationale et accorde aux colonies le droit de représentation. Un nouvel acte du 8 mars, qui règle le mode des élections pour les départements, renvoie à l'assemblée nationale le règlement à faire sur l'exercice du droit d'élection dans les colonies. Je vous ferai connaître incessamment, à cet égard, les ordres définitifs du Gouvernement provisoire.

Le Gouvernement provisoire confie le maintien de l'ordre à la raison et à la bonté des maîtres et des esclaves. Ceux qui le troubleraient, à quelque classe qu'ils appartiennent, seraient les ennemis de la République.

La présente dépêche sera publiée et affichée.

Paris, le 15 mars 1848.

F. ARAGO.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Par arrêtés du Gouvernement provisoire de la République, ont été nommés :

Procureur général près la cour d'appel de Caen, M. Bonnesœur, avocat, en remplacement de M. Lepage, admis à faire valoir ses droits à la retraite ;
Conseiller à la cour d'appel de Douai, M. Dupont, ancien avocat général à la cour d'appel d'Amiens, en remplacement de M. Piéron, appelé à d'autres fonctions ;

Commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance d'Avignon (Vaucluse), M. Reyne, substitut du commissaire du Gouvernement près le même tribunal, en remplacement de M. Guyho ;

Substitut du commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance d'Avignon (Vaucluse), M. Cauzid (Louis-Emile), avocat, docteur en droit, en remplacement de M. Reyne, appelé à d'autres fonctions.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Par arrêtés du Gouvernement provisoire de la République, en date du 15 mars, ont été nommés :

Président de chambre à la cour d'appel de Nancy, M. Masson, conseiller à la même cour, en remplacement de M. Costé, décédé ;

Conseiller à la cour d'appel de Nancy, M. Maurice, président du tribunal de Sarrebourg, en remplacement de M. Masson, appelé à d'autres fonctions ;

Premier avocat général près la cour d'appel de Nîmes, M. Demians, substitut du commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Nîmes, en remplacement de M. Sibert-Cornillon, appelé à d'autres fonctions ;

Premier avocat général à la cour d'appel de Lyon, M. Loyson, avocat général à la même cour, en remplacement de M. Souëf ;

Avocat général à la cour d'appel de Lyon, M. Belloc (Hippolyte), avocat, en remplacement de M. Loyson ;

Avocat général à la cour d'appel de Lyon, M. Valentin (Emile), avocat, en remplacement de M. Marnas ;

Substitut du procureur général près de la cour d'appel de Lyon, M. Lardièrre, en remplacement de M. Gaulot ;

Substitut du commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Lyon (Rhône), M. Tabouret, avocat, en remplacement de M. Mercier ;

Substitut du commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Lyon, M. Pottou (Adolphe), avocat, en remplacement de M. Rieussec ;

Substitut du commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Lyon, M. Guillaud, substitut à Roanne, en remplacement de M. Mongin de Montrol ;

Substitut du commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Lyon, M. Lablattièrre, avocat, en remplacement de M. Beaudrier ;

Avocat général à la cour d'appel de Douai, M. Farez (Fénelon), avocat à Cambrai, en remplacement de M. Pouillaude de Carnières ;

Avocat général à la cour d'appel de Douai, M. Dupont, avocat, en remplacement de M. Demeyer ;

Troisième juge d'instruction au tribunal de Lyon (place créée), M. Mercier, substitut du commissaire du Gouvernement près le même tribunal ;

Juge au tribunal de première instance de Cahors (Lot), M. Gleizes (Jean-François-Joseph-Félix), avocat à Toulouse, docteur en droit, en remplacement de M. Mainard, appelé à d'autres fonctions ;

Commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Rouen (Seine-Inférieure), M. Sandbreuil, avocat à Rouen, en remplacement de M. Guillemer ;

Substitut du commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Rouen, M. Lefaucheur, commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Pont-Audemer, en remplacement de M. Provost ;

Commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance d'Yvetot (Seine-Inférieure), M. Legentil, substitut près le tribunal de Dieppe, en remplacement de M. Horeau ;

Substitut du commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance d'Yvetot (Seine-Inférieure), M. Fouet, avocat à Rouen, en remplacement de M. Lefort ;

Substitut du commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Dieppe (Seine-Inférieure), M. Niellon, avocat, en remplacement de M. Legentil, appelé à d'autres fonctions ;

Commissaire du Gouvernement près le tribunal de

première instance de Pont-Audemer (Eure), M. Roger, avocat à Rouen, en remplacement de M. Lefaucheur, appelé à d'autres fonctions;

Commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Sedan (Ardennes), M. Desgodins, commissaire du Gouvernement près le siège de Réthel, en remplacement de M. Buvignier;

Commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Réthel (Ardennes), M. Bretagne, avocat, en remplacement de M. Desgodins;

Commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Châteaugontier (Mayenne), M. Vannier, commissaire du Gouvernement près le siège de Baugé, en remplacement de M. Juin, démissionnaire;

Substitut du commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Châteaugontier (Mayenne), M. Trébons, substitut près le siège de Beaupréau, en remplacement de M. Poudret de Sèvres, démissionnaire;

Commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Saint-Lô (Manche), M. Carpentier (Charles-Edouard), avocat à Avranches, en remplacement de M. Duhamel;

Substitut du commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Saint-Lô (Manche), M. Lehodey (Paul-Jacques), avocat, en remplacement de M. Caillemer;

Commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Mortain (Manche), M. Poulain-Lacroix, substitut près le même siège, en remplacement de M. Dubois;

Commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Sarrebourg (Meurthe), M. Klecker, substitut près le siège de Verdun, en remplacement de M. Lelong;

Substitut du commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Verdun (Meuse), M. Benoît, substitut près le siège de Montmédy, en remplacement de M. Klecker, appelé à d'autres fonctions;

Substitut du commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Montmédy (Meuse), M. Châtillon, avocat à Nancy, en remplacement de M. Benoît, appelé à d'autres fonctions.

— Par arrêtés de la même date, ont été nommés juges de paix du canton de Bangy, arrondissement de Bourges (Cher), M. Gouault, en remplacement de M. Vallet;

Suppléants du juge de paix du canton de Dammartin, arrondissement de Meaux (Seine-et-Marne), MM. Alexis (Joseph-Léon) et Lefèvre, notaires, en remplacement de MM. Hémar de Sévran et Verdier, démissionnaires.

Sont révoqués de leurs fonctions :

MM. Cantaloup, commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Lectoure;

Dugimont, juge de paix du canton nord de Valenciennes (Nord);

Paillard, suppléant de la même justice de paix;

Dutilleul, juge de paix du canton ouest de Douai (Nord);

Lagaches de Bourgies, juge de paix du canton nord de Douai;

Wable, juge de paix du canton de Saint-Amand, rive gauche de la Scarpe (Nord);

Et Desespringalle, suppléant de la même justice de paix.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

EMPRUNT NATIONAL.

Citoyens,

La tranquillité publique se raffermir. Elle se raffermira de plus en plus par le concours de toutes les volontés, de tous les intérêts. Fondée par le courage, la liberté se maintient par le dévouement. Vous l'avez compris; vous avez d'abord anticipé sur le paiement des contributions. Vous avez fait plus: les uns ont voulu payer dès aujourd'hui leurs impôts de l'an prochain; les autres ont offert une partie de leur revenu; d'autres encore, des dons volontaires de toute nature et pour des sommes considérables.

Cette émulation inspire au Gouvernement provisoire une gratitude profonde. Mais il ne croit pas devoir accepter sous la forme d'un don gratuit ce concours du patriotisme. Ce n'est pas seulement de l'argent qu'il lui faut: il veut surtout une preuve de confiance. C'est dans ce but qu'il a ouvert l'emprunt national.

L'emprunt national n'est pas une opération financière, c'est une mesure politique. Au moment où la rente est au-dessous du pair, le Gouvernement de la République vient demander aux capitalistes grands et petits de montrer, par un éclatant témoignage, qu'ils regardent le crédit de l'État comme au niveau du pair. Cet appel sera entendu; il l'a été. Le chiffre des premiers versements atteste que tout le monde comprend combien est étroite la solidarité du crédit public et du crédit privé. Améliorer le sort du peuple, rétablir la circulation un moment diminuée, vivifier l'industrie et le commerce qui vivent le travail; donner au travail et aux travailleurs tous les encouragements, toutes les garanties qui leur sont dus; fonder l'ordre sur la justice; rassurer tous les intérêts légitimes, les protéger tous avec une égale sollicitude, avec une égale fermeté, telle est la mission du Gouvernement de la République. Il y réussira, mais à une condition: c'est que le crédit public se relèvera promptement de cette déchéance factice où le précipite une panique irréfléchie.

Citoyens! la volonté est en nous, le pouvoir est en vous. J'attends avec le calme du devoir accompli que vous nous fournissiez le moyen de fonder pacifiquement la République.

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances,
GARNIER-PAGÈS.

Intérieur.

MM. les ministres de la justice et de l'intérieur ont décidé qu'aucune suspension ne serait prononcée directement à l'avenir contre la magistrature assise par

les commissaires du Gouvernement. Si les plus impérieuses nécessités d'ordre public semblent à un de MM. les commissaires commander la suspension, il s'adressera à M. le ministre de l'intérieur, qui en référera lui-même à M. le ministre de la justice, chargé de statuer. Les commissaires n'ont d'ailleurs pas reçu le pouvoir de révoquer les magistrats.

Le ministre provisoire au département de l'instruction publique et des cultes,
Arrête :

La commission nommée par arrêté ministériel, en date du 26 décembre dernier, est révoquée.

Il est institué près le ministère de l'instruction publique et des cultes, un comité chargé de l'organisation des bibliothèques publiques.

Ce comité est composé de :

MM. Taillandier, président;
Natalis de Vailly, de l'Institut;
Litré, de l'Institut;
Ravaisson, inspecteur général des bibliothèques;
Taschereau;
Ferdinand de Lasteyrie;
Lascoux;
Brunet;
Géhin, chef de division au ministère de l'instruction publique.

Paris, le 15 mars 1848.

CARNOT.

Par arrêté du 14 mars 1848, le ministre de la marine et des colonies a prescrit les dispositions suivantes à l'égard de sept élèves de l'école navale qui avaient été licenciés, en janvier 1847, pour cause d'indiscipline, à savoir :

Les jeunes Leroy, Lafon, Petit et Lasalle, qui appartenaient à la 1^{re} division, sont autorisés à subir à Brest, d'ici à un mois, c'est-à-dire vers le 20 avril, un examen spécial pour le grade d'élève de marine de 2^e classe. Cet examen aura lieu suivant les formes ordinaires.

Les jeunes Curel, Balezzeux et Hugonet, qui faisaient partie de la 2^e division, sont autorisés à se présenter aux examens de passage en 1^{re} division, lesquels commenceront, à Brest, le 1^{er} juillet prochain.

Le ministre de la marine a la ferme conviction que les élèves de l'école navale voudront se montrer reconnaissants de la mesure d'indulgence prise relativement à leurs camarades, en donnant désormais l'exemple de la subordination et de la discipline aux braves marins qu'ils auront l'honneur de commander.

MM. de Golbéry, Vatout, Cavé, Taylor sont révoqués de leurs fonctions de membres de la commission des monuments historiques.

MM. Taylor et Edouard Bertin sont révoqués de leurs fonctions d'inspecteur général des établissements des beaux-arts et d'inspecteur des beaux-arts.

COMMISSION DE GOUVERNEMENT POUR LES TRAVAILLEURS.

Informés, d'une part, que des patrons, contrairement au décret du 2 mars 1848, ont manifesté l'intention d'exiger plus de dix heures de travail effectif; Et d'autre part, que des ouvriers parlent de travailler moins de dix heures;

Le président et vice-président de la commission de gouvernement pour les travailleurs confient au patriotisme des citoyens la stricte exécution du décret du 2 mars.

Patrons, soyez bien convaincus que votre plus grand intérêt aujourd'hui est d'accorder dans la mesure du possible tout ce qui est juste; que l'ordre à venir, que la sécurité présente, sont à ce prix.

Et vous, ouvriers, songez que si vous demandiez l'impossible, vous vous porteriez à vous-mêmes un grave préjudice; songez que vous ôteriez à votre cause ce caractère de grandeur que jusqu'ici votre modération lui a donnée.

Quand il a déterminé la durée du travail, le Gouvernement provisoire de la République a dû tenir compte de toutes les difficultés.

Ne pas limiter le travail, c'eût été méconnaître ce qu'avait de légitime l'universelle réclamation des travailleurs; le trop limiter, c'eût été courir le risque de ruiner des établissements qui emploient beaucoup de bras; c'eût été, dans les circonstances actuelles, s'exposer à rendre plus redoutable la concurrence étrangère.

Voilà ce qu'il importe que patrons et ouvriers ne perdent pas de vue en ce seul instant.

Le président et le vice-président de la commission du gouvernement pour les travailleurs,
LOUIS BLANC. ALBERT.

ÉLECTIONS DE LA GARDE NATIONALE.

On nous annonce qu'un grand nombre de gardes nationaux de la 2^e légion ont proposé au citoyen Cisset, docteur-médecin, la candidature pour le grade de lieutenant-colonel.

Nous serions heureux de voir élire ce digne et ferme patriote. Honnête homme dans la plus large acception du mot, le docteur Cisset n'est pas moins recommandable par les lumières de son esprit et la constance de ses opinions. Il est de ces hommes qui ne se modifient que pour avancer vers le bien. Ce choix honorerait autant les électeurs que l'élu.

La proclamation suivante a été affichée ce matin :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
Liberté, Égalité, Fraternité.

Le Peuple a été héroïque pendant le combat, généreux après la victoire, magnanime assez pour ne pas punir...

Il est calme, parce qu'il est fort et juste...

Que les mauvaises passions, que les intérêts blessés se gardent de le provoquer!...

Le Peuple est appelé aujourd'hui à donner la haute direction morale et sociale.

Il est de son devoir de rappeler fraternellement à l'ordre ces hommes égarés qui tenteraient encore de se maintenir en corps privilégiés dans le sein de notre Égalité.

Il voit d'un œil sévère ces manifestations contre celui des ministres qui a donné tant de gages à la Révolution.

Que le Peuple se rassemble donc aujourd'hui, à dix heures, sur la place de la Révolution; qu'il exprime sa volonté.

Nous avons versé notre sang pour la défense de la République; nous sommes prêts à le verser encore.

Nous attendons avec confiance la réalisation des promesses du Gouvernement provisoire.

Nous attendons... nous qui manquons souvent du nécessaire...

A cette heure, ceux qui marchent contre la révolution, ouvertement ou sourdement, commettent un crime de lèse-humanité.

A nous donc, Citoyens! Allons au Gouvernement provisoire l'assurer de nouveau que nous sommes prêts à lui donner notre concours pour toutes les mesures d'ordre, d'unité et de salut public.

Vive la République!

Aujourd'hui, à dix heures, place de la Révolution.

Le général Dubourg nous adresse la lettre suivante :

Citoyen,

La note qui vous a été remise par MM. du Club républicain pour la liberté des élections est inexacte en ce qui me concerne. Je ne puis pas, on le conçoit aisément, être l'ami de ceux qui m'ont persécuté pendant près de dix-huit ans, qui m'ont emprisonné et dépouillé de tous les droits acquis par mes services.

Comment serait-il son ami celui qui en 1850 dit à Louis-Philippe, lorsqu'il se présenta à l'hôtel de ville, accompagné d'une soixantaine de députés: « Vous voyez ce qui arrive à ceux qui trahissent leurs serments. — Moi, dit Louis-Philippe, je suis un homme d'honneur; vous ne me connaissez pas. — C'est précisément parce que je vous connais fort bien que je vous avertis de ne pas faire comme les autres. »

Le président élu des décorés de juillet ne s'occupe en ce moment que des intérêts de ses camarades, et quand il aura le temps de fréquenter les clubs, on ne le verra pas dans celui des bornes.

Très-cordialement votre concitoyen,
Le général Dubourg.

16 mars 1848.

Le citoyen Oudot, professeur à l'école de droit, a fait lire un manifeste républicain à la première séance du club Soufflot. Nous devons le dire, le sentiment démocratique anime d'un bout à l'autre ce beau factum, ce qui n'a pas empêché l'assemblée de manifester bruyamment sa répulsion. C'est que le citoyen Oudot, comme tant d'autres, n'est qu'un républicain de la deuxième main de la troisième réquisition. Cela suffit peut-être pour les électeurs du Doubs; mais cela ne saurait constituer un titre quelconque à Paris.

Le citoyen Oudot a néanmoins un mérite: un des premiers il a parlé en France de la philosophie du droit. Nous n'avons point lu ses *Essais*; mais ayant interrogé un de nos amis à l'endroit de cet estimable ouvrage, il nous a été répondu que la conclusion n'en était rien moins que républicaine: d'où nous avons inféré que le club Soufflot avait eu parfaitement raison de renvoyer le jurisconsulte philosophe aux calendes grecques. L'apologiste lui-même du citoyen Oudot a paru se ranger à l'opinion de l'assemblée lorsqu'il est venu demander des éloges pour la forme du manifeste. Croit-il donc que nous soyons, comme les Athéniens ou les Siciliens, susceptibles d'être séduits par la beauté d'un discours?

Compte rendu des Clubs.

CLUB DU PROGRÈS DÉMOCRATIQUE.

Citoyen président,

Les membres du club le Progrès démocratique ont écrit sur leur drapeau: *Liberté, Égalité, Fraternité.*

Ils prennent comme manifestation de leurs sentiments politiques la déclaration des Droits de l'homme prononcée par Robespierre à la Convention nationale le 24 avril 1795, considérant cette déclaration comme point de départ de l'ère nouvelle qui s'ouvre à la liberté des peuples, mais non comme le dernier terme du progrès de l'humanité.

Ils se proposent de poursuivre avec une ferme volonté l'application des principes qui en découlent et la réalisation du gouvernement républicain dans toute sa sincérité, c'est-à-dire du gouvernement de tous et pour tous, reposant sur la consécration solennelle et inviolable du dogme immortel de la fraternité et de l'égalité.

Leur but en se réunissant, en concentrant leurs forces, est de défendre par tous les moyens la conquête du 24 février, d'initier les citoyens à la vie politique et d'apporter leur influence collective et partielle partout où l'intervention des démocrates leur semblera utile.

Voilà, citoyen président, l'exposé sommaire des principes sur lesquels repose l'association que nous avons formée.

Le peuple vient de reconquérir tous ses droits. Appelé depuis hier seulement à la vie publique du citoyen, son éducation politique est à faire: la plupart des citoyens ignorent leurs devoirs et leurs droits politiques; il entre dans la mission des sociétés populaires de les en instruire. Leur but et leur utilité sont d'élaborer et d'éclairer les questions de progrès et d'organisation sociale; de faire rayonner les doctrines généreuses d'émancipation et d'ordre dans les ateliers, dans les chaumières et jusque dans les retraites les plus sombres, les plus isolées, où souffre le prolétaire. Tous les membres des sociétés populaires républicaines doivent former l'apostolat de la régénération, par l'éducation politique sociale, de tous les frères de la grande famille démocratique.

Le club du Progrès démocratique, considérant que les forces vives du parti républicain se trouvent divisées dans plusieurs clubs organisés dans les divers quartiers de Paris, convaincu que de la division naît la confusion qui produit la stérilité, a décidé qu'il serait donné avis aux clubs républicains constitués de la proposition suivante adoptée dans sa séance du 10 courant.

Il sera formé un club central composé de délégués

de tous les clubs. La réunion de ces délégués prendra le nom de *Comité central*; une partie de ses membres sera constituée en bureau permanent.

Le Comité général aura pour but spécial de recevoir les procès-verbaux de chaque séance de chacun des clubs, d'en faire parvenir immédiatement un résumé dans chacune des réunions. Il recevra communication de toutes les questions mises à l'ordre du jour; il devra en donner connaissance dans le même jour à tous les clubs, afin qu'elles soient discutées simultanément; enfin il aura pour effet de régulariser, en les centralisant, les efforts du parti démocratique et de ramener l'unité d'action de toutes ses forces.

Je vous prie, citoyen président, de prendre en considération les motifs que nous venons de vous exposer et de vouloir bien faire part de notre proposition à la prochaine réunion de votre société. Vous voudrez bien nous donner connaissance de la détermination à ce sujet. Si, comme nous, vous comprenez bien que l'union seule peut faire notre force, nous aviserons ultérieurement à nous entendre pour l'organisation définitive du comité que nous vous proposons.

Veillez nous donner accusé de réception de notre lettre à l'adresse particulière de notre président, rue de Bondy, 48.

Salut et fraternité,

Pour le club le *Progrès démocratique*,

Le président, FONTAINE.

La présente insertion servira de lettre d'avis aux clubs qui n'auraient pas reçu de lettre de communication.

SOCIÉTÉ DES DROITS DE L'HOMME.

(Aux Arts et Métiers.)

Lecture du procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté.

Le citoyen Chilmann prend la parole pour instruire l'assemblée des faits qui se sont passés aujourd'hui à l'hôtel de ville et que la manifestation ridicule de la garde nationale a provoqués; puis il invite tous les citoyens, au nom du comité central de tous les clubs, à se réunir demain matin, à dix heures précises, dans la cour du Louvre, à l'effet de soumettre au Gouvernement les réclamations votées dans les différents clubs et lui montrer qu'il peut compter sur l'appui du peuple, du vrai peuple.

Le citoyen Villain, président, signale l'audace croissante des réactionnaires, et rappelle les faits qui se sont passés avant-hier au manège Leblanc, rue du Faubourg-Montmartre, passage des Deux-Sœurs, au sujet de la candidature au grade de colonel du citoyen Clément Thomas. — « Un démocrate, dont nous ignorons le nom, dit-il, a été frappé d'un coup de poignard. » — Au club des Innocents, la salle a été envahie par une bande de contre-révolutionnaires, et les citoyens qui l'occupaient ont été forcés de l'évacuer. — Si nous étions une minorité comme autrefois, notre devoir serait de protester, ainsi que nous l'avons déjà fait, en descendant dans la rue l'arme au poing; mais nous sommes forts, nous devons être calmes; nous ne ferons point de manifestation turbulente; nous protesterons par une démarche grave et digne; nous serons là cent mille hommes. Le gouvernement pourra nous compter, il verra qu'on peut s'appuyer sur nous, qu'il peut marcher, qu'il peut oser, qu'il peut punir tous ces misérables. »

Le citoyen Vernosse appuie de toute sa force la manifestation qu'on veut faire. Il ajoute qu'il a entendu aujourd'hui des gardes nationaux crier à bas Ledru-Rollin! à bas le révolutionnaire! et il demande que les citoyens qui seront admis auprès du Gouvernement offrent en même temps au citoyen Ledru-Rollin leurs remerciements et leurs félicitations sur la circulaire vraiment patriotique qu'il a adressée aux commissaires dans les départements, circulaire qui a soulevé contre lui toute la canaille dorée. — (Toute l'assemblée: Oui, oui; vive Ledru-Rollin!)

Le citoyen Villain répond alors: « Mon intention était de faire au citoyen Ledru-Rollin des compliments en mon nom personnel; mais je suis vraiment heureux de pouvoir lui porter ceux de toute la société des Droits de l'homme. Je vais consulter l'assemblée. »

Des remerciements au citoyen Ledru-Rollin sont votés par acclamation.

Le citoyen Marx demande qu'il soit nommé des délégués pour s'informer dans les mairies si tous les citoyens sont inscrits sur les contrôles.

Le citoyen Bouchereau propose que pour mettre quelque obstacle aux émigrations, on ne délivre pas de passeport pour plus de trois mois pour la France et d'un mois pour l'étranger.

Après quelques débats sans importance, on passe à la discussion mise à l'ordre du jour: l'organisation de la garde urbaine.

Le citoyen Bouchereau explique l'institution des policiers de Londres.

Le citoyen Chilmann ajoute quelques explications.

Le citoyen Marx demande que les gardes de police soient placés sous l'autorité immédiate des mairies d'arrondissement.

Le citoyen Villain formule la question en ces termes: « Doit-on former une garde de police sur le modèle des douaniers de Londres, dépendante de l'autorité municipale et armée seulement d'une arme défensive? »

Oui à l'unanimité.

La séance est levée à 10 heures.

L'assemblée se sépare en se donnant rendez-vous demain à 10 heures précises, cour du Louvre, sous l'étendard des Droits de l'homme, pour y attendre l'arrivée des diverses corporations d'ouvriers, qui se réunissent au carré Marigny, champs-Élysées.

Le président, L. VILLAIN.

Le secrétaire, J. BLU.

SOCIÉTÉ SUISSE DU GRUTTLI.

Cette société, essentiellement démocratique, existait à Paris déjà du temps de la monarchie. Le gouvernement déchu apportait bien toute espèce d'entraves aux réunions qui y avaient lieu; mais il n'avait osé les empêcher absolument, tant est forte sur tous l'influence de ce mot: *Citoyens d'une république; hommes libres partout!*

Aujourd'hui la *Société du Grütli* veut agrandir le

cerce de son action et se rallier toutes les sociétés démocratiques existantes. Nous l'engageons fort à le faire; il en rejaillira un grand honneur sur elle. Les enfants de la vieille Helvétie ne peuvent point oublier qu'ils sont les fils aînés de la Liberté, s'ils n'en sont plus aujourd'hui les fils uniques.

CLUB DE LA MONTAGNE.

Le club de la Montagne a, dans sa séance de ce jour, constitué son bureau définitif de la manière suivante:

Président: le citoyen Dulaurier. — Vice-présidents: les citoyens Noël et Royon. — Secrétaires: les citoyens Delahy et Laroche. — Commissaires: les citoyens Diard, Dubois, Humbert, Theulier, Ratier.

La prochaine séance aura lieu vendredi 17 à huit heures du soir, au petit Château-Rouge à Montmartre.

Étranger.

ANGLETERRE.

Les démonstrations chartistes se multiplient en Angleterre; la tranquillité est loin d'être rétablie à Manchester, où les autorités municipales se tiennent en permanence, à tout événement; un nouveau meeting est annoncé pour le lundi 15, et l'autorité paraît s'être arrêtée à la résolution de l'empêcher. A Hull et à Leith il y a eu des manifestations assez sérieuses.

Une feuille de Londres s'exprime en ces termes:

« On annonce qu'un matériel considérable d'artillerie arrivera le 11 à Dublin; cette artillerie est attendue de Woolwich. Le 6^e dragons (enniskillen) est mandé de Newbridge. Le 53^e régiment du Templemore viendra également à Dublin. La garnison va se composer des 6^e dragons, 7^e hussards, 1^{er} léger, un escadron du 8^e dragons léger, de l'artillerie à cheval, de plusieurs compagnies à pied, des 49^e, 55^e, 74^e, 75^e et 83^e régiment d'infanterie et d'un dépôt du 7^e fusiliers. »

— Les bruits de Paris ont exercé de l'influence sur les cours des fonds anglais: comme mesure de précaution, on croit que beaucoup de maisons de Paris cesseront, momentanément du moins, de faire des affaires. Plus ces maisons seront riches et plus il est probable qu'elles ne voudront pas s'exposer à des risques. Il paraît y avoir une idée qu'une grande quantité de lingots partiront de l'Angleterre pour la Hollande, l'Espagne et d'autres points; mais nous croyons que les importations du continent en général augmentent pendant la crise actuelle, de manière à neutraliser l'effet de ces exportations. (*Globe* du 13 mars.)

— Le bruit qui a circulé relativement à MM. Rothschild est officiellement contredit (on avait dit à la Bourse qu'il était douteux que la maison Rothschild continuât ses affaires); mais l'état des affaires en France cause toujours beaucoup d'incertitude et d'agitation. Toutefois le prix de fermeture des consolidés n'est pas plus bas que 80 5/4 à 81. (*Sun*, 15 mars.)

— Il se manifeste toujours de la disposition à placer sur les fonds du gouvernement. Ceci tient en partie à l'état précaire des affaires au dehors; mais la valeur réduite des consolidés entraîne nécessairement plus d'achats de la part des petits capitalistes en Angleterre, l'intérêt donné par ces fonds étant, au prix de 80, de 3 5/4 p. 100 par an. (*Morning Post* du 13 mars.)

— Les affaires commerciales sont extrêmement limitées. Il y a peu de disposition à acheter toute autre chose que ce qui est absolument nécessaire.

(*Morning-Advertiser*, 15 mars.)

BELGIQUE.

Troubles à Gand.

Des troubles ont eu lieu à Gand le 14 dans la soirée; on a crié: Vive la République! à bas les jésuites! On a brisé les portes, les fenêtres et les contrevents de la jésuitière; des becs de gaz ont été éteints. La troupe a chargé ses armes devant le peuple. A la suite de cette affaire, le bourgmestre a pris un arrêté défendant la réunion de plus de cinq personnes dans la rue. (Extrait du *Messager de Gand*.)

ESPAGNE.

On écrit des frontières de la Catalogne à l'Internationale de Bayonne du 9:

« Les événements de Paris étaient complètement connus le 4 à Barcelonne, où ils étaient l'objet d'un immense intérêt. Le consul de France avait fait retirer l'ancien écusson, qui avait été remplacé par les emblèmes de la République. »

« La guerre civile semble vouloir se ranimer dans le district de Vich, où le général Pavia a concentré tous ses efforts dans la dernière expédition. Une bande aux ordres de Borges ou de Tristany a envahi le village d'Olot, situé à quatre petites heures de Manresa. Le commandant de la colonne qui opère de ce côté, informé de l'événement, a marché sur Olot, qu'il a trouvé évacué. »

ITALIE.

On écrit de Gènes à la *Gazette d'Augsbourg*, sous la date du 1^{er} mars:

« Par une espèce de fatalité, c'est au milieu de l'effervescence populaire provoquée par les événements de Paris que le bateau à vapeur amena chez nous les jésuites qui avaient été expulsés de la Sardaigne. Vers le soir, le peuple se rua en masse sur la maison occupée par les religieux. Un bataillon d'infanterie protégea le palais pour le moment. Le lendemain, quand on apprit que les révérends pères s'étaient échappés par une allée souterraine communiquant avec le fort Castelletto, on escalada les murs du jardin, et l'on pénétra dans le palais, où tout fut brisé et saccagé; les meubles, vêtements, papiers, étaient jetés dans la rue au milieu des rires et des acclamations des assistants. »

SUISSE.

Berne. — Le comité central de l'association populaire s'est réuni à Berne dimanche soir, et il a voté une adresse au peuple français, au nom de toutes les sections.

Fribourg, 6 mars. — La nouvelle constitution est

non-seulement terminée, mais on y a déjà prêté serment. On n'a pas voulu la soumettre à la sanction du peuple.

La nouvelle constitution eût été rejetée dans la plupart des districts catholiques pour être trop radicale, et dans le district de Moral pour ne pas l'être assez, et alors on aurait été obligé de recommencer et d'introduire dans la constitution des principes essentiellement rétrogrades, mais qui auraient été dans les vœux des populations catholiques encore peu avancées en civilisation. (*Confédéré de Fribourg*.)

PRUSSE.

Les feuilles de Berlin sont soumises à une censure très-sévère, surtout depuis que la liberté de la presse est proclamée dans l'Allemagne centrale. Il n'y a que la *Gazette universelle de Prusse* qui ait obtenu l'autorisation de publier la nouvelle de l'insurrection de Neufchâtel.

Faits divers.

— On nous communique la note suivante:

« Un comité central, démocratique et républicain, s'est constitué dans le 7^e arrondissement. Il a décidé, à une immense majorité, dans une de ses dernières séances, que MM. Dauphin et Détourbet seraient ses candidats: le premier, pour le grade de colonel; le second, pour celui de lieutenant-colonel, et qu'il les proposerait tous deux à l'assemblée générale de la légion, qui doit avoir lieu jeudi au soir. »

— Les Irlandais demeurant à Paris se rendront à la place de la Concorde vendredi 17 de ce mois, fête de l'Irlande, à 11 heures. Ils marcheront en procession à l'hôtel de ville pour complimenter la République française et se joindre à elle.

— Les troupes qui, dans le Haut-Rhin, avaient été détachées pour protéger les Israélites contre les vengeances populaires ont reçu l'ordre de rentrer dans leurs garnisons. Les milices suisses qui s'étaient armées sur la frontière pour protéger l'émigration des juifs ont voulu, avant leur départ, fraterniser avec les soldats français. On s'est réuni dans un banquet, et la fête s'est terminée aux cris de: *Vive la Suisse! Vive la République française!*

— Le ministre de la guerre vient de prescrire aux militaires de tous grades et de toutes armes qui se trouvent en congé, de rentrer immédiatement à leur corps ou à leurs postes.

— Ce matin, douze cents membres appartenant aux diverses sociétés lyriques de Paris sont allés féliciter Béranger à Passy: ils avaient à leur tête les choristes appelés les *Enfants de Paris*.

Un délégué a prononcé le discours suivant:

« Citoyen,
« Grâce aux hommes éminents et dévoués, le bonheur national est désormais certain et les rois impossibles en France. »

« La liberté a pleuré ses derniers martyrs, elle a nivelé ses dernières barricades. »

« A ses lutteurs fatigués, elle rend la force; »

« A l'exilé, sa patrie, »

« Au prisonnier, le soleil et la plaine. »

« La République relève ses soldats mutilés par les rois pour les bercer dans sa robe éblouissante. »

« Parmi les chansonniers du peuple, ses défenseurs ardents, vous fûtes toujours le plus intrépide et le plus religieusement aimé. Tous nous sommes glorieux d'être vos émules; nous avons épelé dans votre livre non-seulement la poésie, mais encore la fraternité patriotique et la dignité humaine. »

« Nous, hommes du peuple que vous avez instruits par votre génie et moralisés par votre vie privée, nous disons de vous: »

« Ce grand homme a fait d'honnêtes gens. »

« Cet honnête homme a fait des poètes. »

« En ce moment où viennent d'éclorre si vigoureux les arbres de liberté dont vous avez ensemencé la France, c'est d'un mouvement spontané que nous nous portons à votre rencontre, et après une longue et pénible fatigue de la route, nous vous apportons notre respectueuse admiration, comme une coupe d'eau fraîche offerte au bon vieux et digne citoyen. »

« Avant de se séparer, il a été décidé à l'unanimité que le premier candidat à la députation du département de la Seine serait Béranger, notre poète national. »

Cette décision sera adoptée ce soir, nous n'en doutons pas, dans tous les clubs de Paris et de la banlieue. Honneur au peuple intelligent de Paris, qui s'est souvenu de l'immortel auteur de la *Sainte alliance des Peuples* et des *Fous!*

— Le conseil général de la banque, dans sa séance d'hier, a voté une souscription de 200,000 fr. pour le comptoir national.

— Le citoyen Legouvé a commencé son cours hier, à trois heures, dans un des amphithéâtres du collège de France. L'affluence était considérable. On y remarquait beaucoup de dames.

Le professeur, qui a fait dans cette première leçon l'apologie de la femme, a été vivement applaudi. On ne saurait trop encourager les idées qu'il a émises, et nous espérons avec lui qu'un jour la femme ne sera pas un membre inutile dans une société bien organisée.

— L'exposition annuelle du Louvre a été ouverte aujourd'hui à 11 heures du matin. Comme toujours, un public nombreux a envahi les vastes galeries du palais.

L'exposition se compose de 3,180 sujets répartis ainsi qu'il suit:

4,598 pour la peinture;
353 pour la sculpture, gravure en médailles et en pierres fines;
38 pour l'architecture;
145 pour la gravure au burin, à l'aquatinta, etc.
64 pour la lithographie.

3,180

L'un des gérants, rédacteur en chef: CAHAIGNE.

Imprimerie Lacrampe et Fertiaux, rue Damiette, 2.